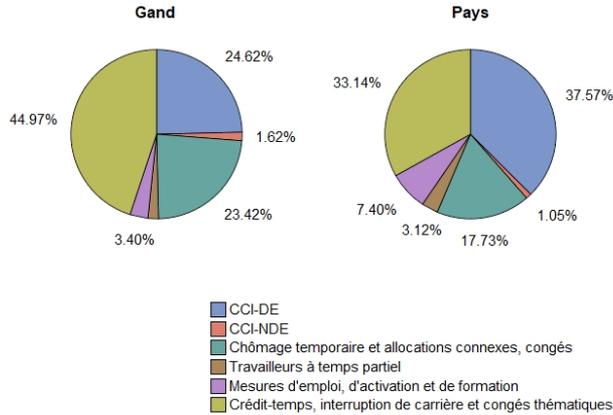


Entité: Gand



Directeur: Mieke JAENEN
 Nombre d'agents: 256
 Nombre en équivalents à temps plein: 218

Indicateurs du marché de l'emploi	Nombre	% par rap. au pays
Population en âge de travailler (1)	1.010.762	13,5
Assurés contre le chômage (2)	532.241	13,7
Travailleurs qui habitent dans le ressort du bureau du chômage (3)	510.647	14,5
Taux du chômage (4)		3,5

Vision globale 2024	Nombre / Montants	% par rap. au pays
Octroi du droit aux allocations (dossiers introduits)	165.552	11,1
Décisions de non-admissibilité au droit aux allocations (5)	3.717	9,8
Dossiers litiges achevés	11.494	11,8
Contrôles achevés	7.381	16,6
Sanctions notifiées au cours de l'année (6)	8.261	13,8
Suspensions et exclusions dans le cadre de l'activation du comportement de recherche d'emploi (7)	28	3,7
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2023	481,3	8,9
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2024	504,7	9,0
Montants à récupérer (solde fin d'année) - en millions d'EUR	27,6	7,3
Montants récupérés/reçus - en millions d'EUR	9,0	9,4

Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2024)			Nombre	% par rap. au pays		
Chômeurs indemnisés (CCI-DE et CCI-NDE)	CCI-DE	Après prestations de travail	19.045	8,3		
		Après études	871	4,3		
		Travailleurs à temps partiel volontaire	1.505	8,4		
		Chômage avec complément d'entreprise	674	12,5		
		Allocation de sauvegarde	263	12,0		
		Travailleurs d'arts	555	6,7		
		Hommes	13.446	8,3		
		Femmes	9.468	7,8		
		Chefs de ménage	5.469	7,2		
		Isolés	5.811	7,3		
		Cohabitants	11.634	9,0		
		Total	22.913	8,0		
		CCI-NDE	Travailleurs à temps partiel volontaire	268	10,4	
			Chômage avec complément d'entreprise	1.180	23,8	
Chômage temporaire et allocations connexes, congés	Chômeurs temporaires	Chômeurs temporaires	20.645	16,2		
		Parents d'accueil	66	16,0		
		Période non rémunérée dans l'enseignement	288	10,5		
		Vacances jeunes	735	22,8		
		Vacances senior	33	17,9		
		Congés: soins d'accueil	28	15,4		
		Travailleurs à temps partiel	Travailleurs à temps partiel	Travailleurs à temps partiel avec maintien de droit et AGR	1.785	7,8
				Travailleurs à temps partiel volontaire avec AGR	31	8,4
				Travailleurs à temps partiel avec maintien de droit et AGR: travailleurs d'arts	22	8,7
				Total	1.838	7,8
Mesures d'emploi, d'activation et de formation	Programmes d'activation	Activa - réglementation régionale	0	0,0		
		SINE	67	2,0		
		Mesures pour travailleurs	195	15,5		
		Mesures de formation	2.542	12,1		
		Mesures dans le cadre du développement du statut unique	161	13,7		
Dispenses d'IDE particulières	Activités à l'étranger	Activités ALE ou APS	0	12,5		
		Activités ALE ou APS	45	4,8		
Crédit-temps, interruption de carrière et congés thématiques	Interruption de carrière	Avec allocations	2.839	8,8		
		Sans allocations	84	10,3		
		Total	2.924	8,9		
	Crédit-temps	Avec allocations	16.186	18,7		
		Sans allocations	974	16,5		
		Total	17.161	18,5		
	Congés thématiques	Avec allocations	21.053	17,3		
		Sans allocations	727	17,7		

Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2024)			Nombre	% par rap. au pays
Crédit-temps, interruption de carrière et congés thématiques	Congés thématiques	Assistance médicale	3.420	17,7
		Aidants proches	59	20,2
		Congé parental	18.230	17,2
		Congé pour soins palliatifs	71	22,2
		Total	21.780	17,3
Attestations	Nombre d'attestations délivrées pouvant favoriser l'engagement		2.262	1,6
	Autres attestations		13.352	10,4
	Total		15.614	5,8

(1) Population au 1er janvier 2024 âgée de 15 à 64 ans inclus (source: Statbel).

(2) Il s'agit des assurés contre le chômage au 30 juin 2023. Ils comprennent:

a. Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2023 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants);
b. Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2023 (source: ONEM);
c. Le travail frontalier sortant au 30 juin 2023; le travail frontalier entrant a été déduit de la rubrique a (source: estimations sur la base de données INAMI).

(3) Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2023 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS pour les travailleurs et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants).

(4) Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2024 (source: ONEM) divisés par le nombre d'assurés contre le chômage au 30 juin 2023 (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS pour les travailleurs, de données ONEM pour les chômeurs et de données INAMI pour les travailleurs frontaliers).

(5) Le nombre de décisions en matière de non-admissibilité sur la base de travail ou d'études insuffisants ou suite à un dossier incomplet ou tardif.

(6) Avertissements, sanctions sans sursis, sanctions avec sursis partiel ou complet pour chômage dépendant de leur propre volonté, pour fausse déclaration ou pour travail ou revenu non déclaré et pour indisponibilité passive.

Du fait de la 6ème réforme de l'état, la compétence décisionnelle relative aux sanctions pour indisponibilité active ou passive a été transférée aux régions. La compétence décisionnelle concernant les sanctions pour chômage volontaire ainsi que les sanctions administratives est restée au niveau fédéral. La région statistique est déterminée en fonction du domicile de la personne sanctionnée sauf pour les sanctions prononcées par les régions. Dans ce cas, la région statistique est celle de l'autorité régionale qui a pris la décision.

(7) Sanctions pour indisponibilité active (voir également note 6).